



GUIDE DE SÉJOUR
CHASSE À L'ORIGNAL



LA POURVOIRIE SEIGNEURIE NICOLAS-RIOU ET GESTION SOLIFOR

La Seigneurie Nicolas-Riou est un territoire forestier privé appartenant à Gestion Solifor, une société en commandite créé en 2005, sous l'initiative du Fonds de solidarité FTQ. Cette entreprise québécoise œuvre dans l'acquisition et la gestion de propriétés forestières de tenure privés dans plusieurs régions du Québec et du nord des États-Unis. Il mise sur une approche de développement durable et de gestion intégrée des ressources pour accroître la valeur de leurs propriétés tout en établissant des partenariats avec les intervenants du milieu et les communautés locales. Leur approche permet de développer le potentiel multi-usage de leurs propriétés en supportant, par l'entremise de partenariat, des activités d'aménagement forestier, de pourvoirie, de villégiature, de développement éolien, de production acéricole et autres.

Depuis 2011, la Zec Saumon Rimouski est partenaire de Solifor pour assurer la gestion de la Pourvoirie Seigneurie Nicolas-Riou. Cette relation de partenariat saine et solide est le fer de lance de notre entreprise et de notre dévouement au développement et à la saine gestion cynégétique et halieutique de ce territoire.

FORFAITS

Groupe

L'ensemble des forfaits de chasse offert à la pourvoirie sont en plan européen. Les forfaits de chasse sont pour **4 chasseurs/chasseuses** permettant la récolte d'un orignal, mais peuvent aller jusqu'à 5 personnes pour **un orignal**. Il est toutefois possible, selon la disponibilité d'ajouter un orignal supplémentaire sur un forfait de base afin d'être plus nombreux si l'hébergement et le contingent le permettent. Des accompagnateurs (rices) peuvent se joindre aux groupes, mais ne sont toutefois **pas inclus** dans le forfait de base (communiquer avec l'administration avant votre séjour le cas échéant). Chaque forfait donne accès à une zone exclusive entre 10 et 15 km².

Hébergement

La pourvoirie compte sur 6 chalets ainsi que le pavillon des 24 Arpents pour accueillir sa clientèle. Chaque unité d'hébergement est jumelée à une zone de chasse exclusive (peut varier selon la période) et inclus les commodités présentées en annexe. Chaque unité d'hébergement inclus la vaisselle, ustensile, poêle, frigidaire et des draps contours. Plusieurs photos de nos hébergements sont disponibles en annexe 2.

Période de chasse

Les forfaits sont d'une durée de 5 nuitées et 5 jours de chasse. L'arrivée s'effectue entre 15 et 16h le jour avant le début de la chasse et le départ s'effectue à 11h au 5^e jour. Toutefois, il est possible de chasser tout le 5^e jour. **Par exemple** : Arrivé le 20 octobre à 16h, chasse du 21 au 25, sorti du chalet à 11h le 25 octobre.

Service

Chaque forfait de chasse à l'orignal à la Pourvoirie Seigneurie Nicolas-Riou incluent sans frais supplémentaires:

-Recherche de gibier avec chien de sang (pourboire non-inclus), transport de votre gibier jusqu'à la pourvoirie, équipement pour le transport de votre gibier (VTT, remorque, portable winch, etc.) si vous désirez le faire vous-même, mise en quartier de votre bête, entreposage en chambre froide jusqu'à la fin de votre séjour et la possibilité de renouveler annuellement selon certaines conditions. Plusieurs photos de nos installations sont disponibles en annexe.

TERRITOIRE

Le territoire couvre une superficie de 137 km² séparés en 12 zones de chasse entre 8 et 15 km² chacune. L'aménagement forestier intensif du territoire combiné à des sols riches (sapinière à bouleau jaune) offre un habitat d'une qualité exceptionnel pour l'original. On y retrouve des massifs d'érablières matures, des forêts mixtes, des peuplements résineux et une abondance de forêt en régénération. Pour plus de détails sur le territoire, visitez <https://pourvooriesnr.ca/zone-de-chasse/> et consulter la carte écoforestière du territoire et/ou la carte avec photos aériennes.

Avenza maps

Avenza maps est une application mobile pour téléphone intelligent vous permettant de télécharger des cartes et d'utiliser la fonction GPS hors-ligne de votre appareil. Elle vous permet de vous repérer, prendre des points GPS, prendre des mesures, enregistrés des tracés et une multitude d'autres fonctions pratiques pour la chasse. De plus, nos cartes géoréférencées sont téléchargeables sur notre site web <https://pourvooriesnr.ca/zone-de-chasse/> et utilisable dans l'application.

POLITIQUES ET RÉGLEMENTS

Chef de groupe

Le chef de groupe est le responsable désigné qui détient le forfait de chasse. Il est responsable de faire les suivis de paiements auprès de l'administration et de fournir les renseignements nécessaires concernant les autres chasseurs du groupe.

Renouvellement et tirage au sort

La pourvoirie Seigneurie Nicolas-Riou doit respecter le principe d'équité des chances pour l'attribution de ces forfaits. De ce fait, la majorité des forfaits sont attribués par tirage au sort (60%). Ces forfaits sont sans exception, **non-renouvelables**, d'une année à l'autre et seront remis en tirage au sort annuellement.

Certains forfaits de chasse à la Pourvoirie Seigneurie Nicolas-Riou sont cependant renouvelable d'une année à l'autre (40%). Les chefs de groupe recevront automatiquement un contrat renouveler pour la prochaine saison au mois de janvier (à moins d'avis contraire) suivant le séjour de chasse. Ils disposeront de 30 jours pour confirmer le renouvellement de leur forfait. Toutefois, la Pourvoirie se réserve le droit de ne pas renouveler le forfait des groupes ayant manqués au respect des règles établis ici-bas. De plus, le contingent d'abattage peut être revue à la baisse par les autorités du MELCCFP et occasionné une diminution du nombre de forfaits le cas échéant. Dans ce cas, nous effectuerons des coupures selon un principe équitable soit aléatoirement.

Champ de tir

Un champ de tir est à la disposition de la clientèle en tout temps. L'équipement de tir (cible, brocheuse, protection auditives, table de tir, etc.) est disponible sur place. La pourvoirie **exige**, pour la **clientèle en hébergement seulement**, un arrêt au champ de tir en début de séjour afin de vérifier l'ajustement de vos armes. Il est recommandé d'arriver 1h-1h30 plus tôt que l'heure d'arrivée prévu (16h pour l'ensemble des forfaits) afin d'avoir le temps nécessaire pour faire quelques tirs.

Déclaration des tirs effectués

La saine gestion du cheptel d'originaux de la pourvoirie est le principe directeur de notre opération. Il est **obligatoire** de déclarer, aux gestionnaires, tout tir effectué sur un animal. Un tir entraîne l'arrêt de la chasse pour tous, le temps qu'une recherche/validation soit effectuée par un chien de sang et son conducteur. Advenant un tir manqué ou une bête non-mortellement atteinte, le conducteur prendra la décision d'autoriser la reprise de la chasse pour tous le groupe. Le non-respect de ce règlement entraîne **automatiquement la fin** et le **non-renouvellement** de votre forfait ainsi que la perte du privilège de pouvoir chasser/participer au tirage au sort à vie sur la pourvoirie Seigneurie Nicolas-Riou.

Véhicules et VTT

La circulation en véhicule est permise en tout temps sur le territoire, excepté la nuit à moins d'une urgence. La circulation en VTT est interdite en tout temps autre que pour la récupération de votre gibier ou d'une **permission spéciale** de la direction

Double abattage

Dans le cas d'un double abattage (abattage de deux originaux par un même chasseur), le coupon de transport de l'abatteur doit être apposé sur le **1^{er}** animal tiré. Une déclaration dans le plus bref délai sera effectuée aux agents de protection de la faune afin qu'une vérification soit faite de leur côté. Advenant que l'évènement soit jugé accidentelle par la protection de la faune, le **1^{er}** animal abattu pourra être conservé et le **2^e** sera saisie et remis à des œuvres caritatives de la région. Aucune infraction ne sera constatée le cas échéant. Toutefois, dans le cas d'un groupe double (2 originaux), la possibilité de récolter le 2^e original sera alors perdu à moins d'acquitter les frais supplémentaires de 3 725\$ + Taxes.

Règlementations de la récolte

En vertu d'une entente en vertu de l'article 36-37 avec le MELCCFP, la pourvoirie dispose de modalités de chasse différentes de celle de la zone 2. La période de chasse s'étend du 6 septembre au 14 novembre inclusivement, le choix de l'arme (carabine, arc ou arbalète) est à la discrétion du chasseur et le contingent d'abattage (mâle, femelle ou veau) est à la discrétion de la direction. De plus, votre permis de chasse peut être pour n'importe quelle autre zone de chasse de la province. Toutefois, **deux coupons de transport** sont requis par animal abattu tel que dans l'ensemble de la zone 2 Est.

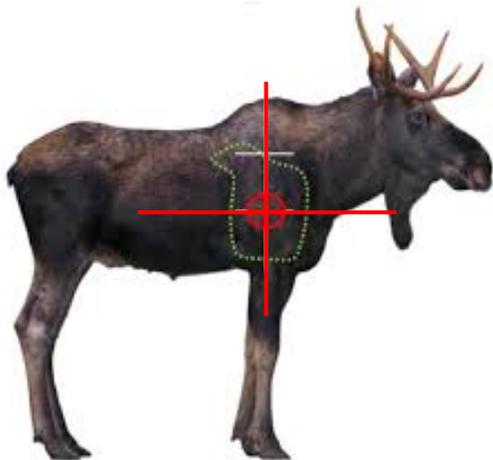
CONSEILS DE CHASSE

Calibre et munitions

La chasse à l'original sur la Pourvoirie Seigneurie Nicolas-Riou se pratique avec l'arme de votre choix que ce soit à l'arc, arbalète ou à la carabine et ce, peu importe la période de l'année. Le calibre minimal de la carabine autoriser pour la chasse à l'original est le .243, nous recommandons toutefois un calibre minimal de .270 afin de minimiser les risques de blessures non-mortelles. Tous les types de boulets (balles expansives à pointe molles (soft-point), balles à noyau et chemise fusionné (bonded) et balles monolithiques en cuivre) sont autorisés et offrent différents avantages/inconvénients en fonction de votre arme. Toutefois, nous préconisons l'utilisation de balles monolithiques en cuivre en raison de la faible fragmentation de celle-ci. Les balles ayant un cœur en plomb se fragmente à l'impact en plusieurs milliers de microparticules qui se retrouvent dans la chair de l'animal.

Le tir

La zone vitale (référence sur l'image ci-bas) à favoriser se situe au centre des poumons. Pour bien identifier la zone vitale (référence sur image ci-bas) en situation de chasse, tracer une ligne droite suivant les pattes avant jusqu'au apophyses (bosse) et viser au centre de cette ligne imaginaire. Il est favorable de tirer vis-à-vis les pattes avant et non derrière celles-ci afin d'éviter les tirs de foies et d'estomac (panse). Bien que mortels, ces tirs provoquent une mort beaucoup plus lente et douloureuse que les tirs de poumon/cœur. Il est important de marquer avec des rubans l'emplacement de votre tir avant de vous déplacer vers le site d'impact.



La communication

Il est primordial d'avoir à sa disposition un moyen de communication pour alerter tous les membres du groupe advenant qu'un tir est effectué. La couverture cellulaire est bonne sur le territoire de la pourvoirie, mais nous favorisons l'utilisation de radios CB et/ou d'avoir préalablement établis un code de tir si la communication est impossible. L'ensemble des membres du groupes doivent cesser de chasser jusqu'à l'animal soit retrouvé ou que le tir soit déclaré non-mortel suite à une recherche avec chien de sang.

La recherche

Lorsqu'un tir est effectué, il est recommandé d'attendre un minimum de 30 minutes avant d'entamer la recherche de votre gibier. Commencer par identifier le lieu de l'impact avec l'animal et chercher des indices (p. ex. poils, sang, morceaux d'os, traces, etc.). Suivre les indices en prenant soin de marquer la voie avec des rubans. En cas d'impasse, il est **obligatoire** de faire appel aux conducteurs de chien de sang de la pourvoirie dans les plus brefs délais.

CODE D'ÉTHIQUE

Les chasseurs/chasseuses de la Pourvoirie se doivent de respecter notre code d'éthique en vigueur en tout temps. **Le non-respect de ce code d'éthique entraîne la perte du privilège de pouvoir chasser/participer au tirage au sort pour une durée de 5 ans sur la pourvoirie Seigneurie Nicolas-Riou.**

Ils doivent :

- Connaître et respecter les lois et règlements en vigueur;
- Avoir des comportements sécuritaires en tout temps avec leurs armes à feu;
- Respecter l'environnement en tout temps;

- Ne pas circuler sur une autre zone que là leur;
- Dénoncer rapidement tout acte de braconnage, manquement aux règlements/éthique de la part d'autres utilisateurs;
- Ne pas chasser sous l'influence de drogues ou de l'alcool;
- Porter leur dossard en tout temps;
- Respecter les limites des zones de chasses;
- Respecter les heures légales;
- Ne pas chasser de façon illégale à partir d'un véhicule.

AIDE-MÉMOIRE

À votre disposition sur place :

- Treuil portable
- Scie à chaîne
- VTT et 6-roues
- Traîneau animal skidder
- Remorques de transport
- Chambre froide
- Outils de mise en quartier (p.ex. couteau, scie, etc.)
- Coton à fromage
- Champ de tir tout inclus (sauf munitions)

À ne pas oublier pour votre séjour :

- Permis de chasse
- Certificat du chasseur
- Permis de possession et acquisition d'armes à feu
- Carabine et munitions adéquates
- Vêtements de chasse adapté
- Bottes de chasse
- Équipement de chasse (p.ex. couteau, bâton de tir, scie pliante, etc.)
- Nourriture
- Savon, shampoing et effets personnels
- Literie pour les séjours au chalet Thom, Blanc, Débarcadère, Doucette Ouest et Est
-

N.B.

Il est possible durant les périodes de chasses que certains travaux forestiers (débroussaillage, voirie, acéricoles, etc.) soient effectués sur le territoire. Les opérations forestières ont préséance sur les activités de chasses et de pêches, nous demandons donc la collaboration de tous/toutes.

ANNEXE

Commodités par unité d'hébergement

Unité	Literie	TV	Wi-Fi	Électricité	BBQ	Eau potable	Eau chaude	Poêle à bois	Accès au lac
Auberge	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Guides	x		x	x	x	x	x		
Thom	*			Solaire	x	En 18L	x	x	x
Blanc	*			Solaire	x	En 18L	x	x	x
Douc. Est	*			x	x	x	x	x	x
Douc. Ouest	*			x	x	x	x	x	x
Débarcadère	*			x	x	x	x		x

*Drap contour sur chacun des lits seulement

Quelques photos de nos installations



Pôle à original



Pôle à original



Champ de tir





Chambre froide



Transport d'un orignal